

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 30

N°006

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2020

**L'AN deux mille vingt, le 29 janvier**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne ,KAMALA Kilani ,SANON Guillaume .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Madame Danielle MARINO

Madame Alice FAGARD

Madame Hana RABAH

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des  
Finances/Service PPI Etudes Financières et Dette

**OBJET : Acomptes complémentaires sur subventions aux associations et établissements publics dans l'attente du vote du budget primitif 2020**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les conventions établies entre la Ville d'Aubervilliers et les associations bénéficiaires de subventions supérieures à 23 000 € ;

Vu l'engagement financier de la Commune auprès du Centre communal d'action sociale, de la Caisse des écoles et du Conservatoire à rayonnement régional 93 ;

Considérant que, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, il convient de permettre aux associations et établissements publics susvisés de fonctionner normalement ;

Considérant que le vote du Budget Primitif 2020 aura lieu au mois d'avril alors qu'il est habituellement programmé au mois de mars ;

Considérant que, de ce fait, les associations et établissements publics devront bénéficier a minima du tiers des subventions allouées en 2019 pour fonctionner jusqu'en avril, hormis les structures de niveau national bénéficiant d'une bonne capacité à gérer les décalages de trésorerie ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

**DELIBERE :**

**AUTORISE** Madame la Maire à procéder au versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, d'acomptes complémentaires à ceux délibérés au conseil municipal de novembre 2019 :

ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS	service	nature	fonction	action	Acompte initial 2020	Acompte complémentaire	Acompte total avant vote du BP 2020
BOURSE DU TRAVAIL	306	6574	025	BOURSE	23 330	5 710	29 040
REGIE DE QUARTIER MALADRERIE	306	6574	025	REGIEMAL	22 500	7 200	29 700
MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES	306	6574	306	LANGUECULT		11 550	11 550
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	602	6574	020	COS	127 830	36 526	164 356
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	509	657362	523	CCAS	276 583	88 763	365 347
CAISSE DES ECOLES	406	657361	423	CAISECOL	126 808	20 678	147 486
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	705	65548	311	CNR	919 303	199 161	1 118 464
GIP AuberMédiation	901	6558	110	AUBERMED	63 504	26 151	89 655

**AUTORISE** Madame la Maire à signer les avenants à conventions permettant d'allouer exceptionnellement en 2020 un acompte supérieur au plafond fixé au sein des conventions.

**Reçue en préfecture le : 05/02/20**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20200129-lmc115655-DE-1-1**

**Publiée le : 05/02/20**

**Certifiée exécutoire : 05/02/20**

La Maire,

Mérim DERKAOUI



